



Les élections municipales du 12 février 1995 au Burkina Faso

AVEC ces dernières élections, le Burkina Faso vient sans doute d'établir un vrai record en matière électorale au sud du Sahara. Menée tambour battant depuis la « déconnexion » (c'est le terme consacré), en mai 1991, entre les organes du Front populaire (arrivé au pouvoir après le coup d'État du 15 octobre 1987) et les institutions étatiques, la mise en place accélérée de la Quatrième République a ainsi été parachèvement à l'issue d'un marathon électoral qui a vu les Burkinabè être conviés quatre fois aux urnes en un peu plus de trois ans et demi : référendum constitutionnel le 2 juin 1991, élections présidentielle le 1^{er} décembre de cette même année, législatives le 24 mai 1992 et, donc, ce scrutin municipal. Sans grand danger pour le pouvoir du président Compaoré, cette échéance n'en présentait pas moins des enjeux importants. Pour l'ODP-MT (Organisation pour la démocratie populaire-Mouvement du travail), le parti présidentiel, il s'agissait de confirmer l'écrasante et controversée victoire aux législatives de mai 1992 et de parfaire son hégémonie politique par le contrôle du seul pouvoir qui lui échappait encore, le pouvoir local. Pour l'opposition, l'objectif était moins ambitieux. Il consistait

à démontrer sa capacité de réaction, sinon, plus modestement, qu'elle existait encore, après ses débâcles électorales de décembre 1991 et mai 1992. Pour la mise en place de l'État de droit au Burkina, enfin, ces municipales constituent le premier pas vers la décentralisation et l'instauration d'une démocratie locale, conformément au credo des bailleurs de fonds internationaux.

L'ODP-MT ou les affres de la gestion solitaire du pouvoir

Le moins que l'on puisse dire est que le parti présidentiel a remporté sans coup férir son pari. Au raz-de-marée de mai 1992 a donc répondu le « raz de mairies » (selon la jolie formule de la presse burkinabè) de février 1995. En effet, l'ODP-MT a raflé 65 % des suffrages exprimés et 1 112 sièges de conseillers municipaux sur les 1 710 en jeu. Les villes les plus importantes du pays, dont Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Ouahigouya, Koudougou, sont désormais sous son contrôle. Compte tenu de l'écrasante disparité de ressources existant entre l'ODP-MT et les for-

mations de l'opposition, on peut dire que cette nouvelle victoire n'a surpris personne. La domination politique sans partage que le « parti de la houe et de la daba » (1) va désormais exercer sur la scène politique locale, confinant davantage encore les partis rivaux dans la marginalité, ne doit cependant pas occulter les difficultés qu'il a eues pour réguler les luttes factionnelles qu'a engendrées en son sein la compétition pour l'appropriation des positions électives.

Ayant directement accès à l'appareil d'État, donc à l'information (en l'occurrence, la date du scrutin), le parti présidentiel a déjà pu bénéficier d'une longueur d'avance sur ses rivaux, quasiment pris de court (2), pour préparer la bataille électorale. C'est dire si le combat est inégal entre lui et ses adversaires. On a beau jeu d'incriminer les divisions et l'inorganisation de l'opposition, l'explication paraît un peu courte. Même là où celle-ci s'est coalisée pour affronter le parti dominant, elle n'a réussi, au mieux, qu'à démontrer que l'unité était une condition nécessaire mais pas suffisante pour s'imposer comme solution alternative. Une ressource politique stratégique lui fait défaut : l'argent. On comprend dès lors pourquoi le financement public des partis politiques fut l'un des thèmes dominants dans les discours électoraux des partis d'opposition ou « satellites » de l'ODP-MT. Cette revendication se heurte aux non-décisions de l'État ODP-

MT qui n'entend pas saper l'une des bases essentielles de sa domination politique : le quasi-monopole de l'accès aux ressources de l'État. Certes, le tout-puissant secrétaire général de l'ODP-MT, Simon Compaoré, croit relativiser cette vérité en affirmant que « l'argent ne fait pas tout » et qu'il y a « des gens qui ont donné l'argent sans pourtant être élus » (3).

Mais, on le sait, sans le nerf de la guerre, le plus habile des tacticiens est voué à l'échec. Nonobstant donc les dénégations, au demeurant compréhensibles, du secrétaire général de l'ODP-MT, l'accès aux positions électives du champ politique burkinabè, dont la régulation s'opère depuis la fin du sankarisme sur la base du néo-patrimonialisme, est aujourd'hui bel et bien subordonné à la capacité de redistribution des candidats sur le marché électoral. La « politique des feuilles » (4) (ainsi qu'est dénommé ce mode de régulation politique) est trop prégnante par les temps de « démocratie de marché » qui courent pour qu'on puisse douter de son efficacité. C'est cette capacité inégalée de l'ODP-MT à distribuer des prébendes qui lui permet d'exhiber sa force numérique et militante comme ressource politique. Les démonstrations de force qui sont ainsi faites à la faveur des meetings ou *djan-djobas* (5) électoraux ne sont pas sans influence sur les choix des électeurs, même les plus indécis.

Le parti présidentiel peut par ailleurs compter sur la générosité

(1) Outils agricoles retenus pour symboles par l'ODP-MT.

(2) L'annonce officielle de la date du scrutin n'a été faite que le 5 décembre 1994. D'où l'impréparation générale des partis politiques et le nombre important de rejet des dossiers de candidature des partis d'opposition par la Cour suprême, dont la plupart

demandèrent, en vain, un report des élections.

(3) Voir *Regard* du 23 au 29 janvier 1995, p. 9.

(4) Par « feuilles », il faut entendre ici les billets de banque.

(5) Fêtes populaires en langue dioula.

intéressée des « opérateurs économiques » qui escomptent récupérer leur mise à la faveur de l'attribution des marchés publics ou sous la forme de facilités de nature diverse, d'immunités ou d'impunité juridique. Ce calcul de rentabilité sommaire explique que les groupes d'entrepreneurs économiques et commerçants burkinabè avantagent tout particulièrement le parti du président Compaoré. Ici comme ailleurs, « *le financement des élections et des partis par les groupes d'intérêt — à droite comme à gauche — joue dans le sens de la conservation des positions acquises* » (6). C'est ce même calcul qui les conduit à adhérer à grand renfort de publicité à ce parti ou à clamer leur « odéisme ». Du reste, exploitant la capacité de légitimation et la notoriété de ces entrepreneurs économiques qui apparaissent dans leurs terroirs comme des symboles de la réussite sociale, l'ODP-MT n'a pas hésité à les coopter sur ses listes électorales, au même titre, d'ailleurs, que certains responsables coutumiers (7) et des leaders d'opinion, tel que Bernard Ouédraogo, l'inventeur des célèbres groupements associatifs *Naam*, promu maire de la commune de Ouahigouya. Courtisés par les partis politiques en raison de leur capacité à mobiliser l'électorat, la plupart de ces notables locaux se sont ralliés au parti présidentiel (8). Seule une poignée de chefs traditionnels continue de soutenir certains partis d'opposition comme,

par exemple, le chef de la province du Sanmatenga, resté fidèle au parti de Joseph Ki-Zerbo, le PDP (Parti pour la démocratie et le progrès) (9).

On comprend dans ces conditions que l'ODP-MT se soit trouvée confrontée à un trop-plein de candidats à la candidature. Ce fut d'ailleurs également le cas, quoique à un degré moindre, des autres partis politiques. Les arbitrages furent, on s'en doute, délicats. Prisonnier de sa logique de « rentabilité » électorale, le parti présidentiel semble donc avoir délibérément privilégié les notables locaux, ce qui n'a pas manqué de susciter quelques mécontentements. Ce fut notamment le cas au secteur n° 1 de Ouagadougou, où un collectif de jeunes n'a pas hésité à appeler au boycott du scrutin, sans grand succès. Dans la province du Houet (10), la fracture, antérieure à l'élection municipale, semble plus profonde en dépit de la façade unitaire affichée par l'ODP-MT. Là, deux factions dirigées par les élites politiques ressortissantes de la région et soutenues par certains « opérateurs économiques » locaux se sont affrontées pour inscrire les noms de leurs champions sur la liste des candidats présentée par le parti, l'enjeu étant le contrôle des trois mairies de la ville de Bobo-Dioulasso. De la même façon, la mise en place des organes exécutifs, notamment l'élection des maires au sein des conseils municipaux, ne se fit pas sans grincements de dents au lendemain du

(6) Voir J. et M. Charlot, « L'interaction des groupes ethniques », in M. Brawitz et J. Leca (dirs), *Traité de Science politique*, t. 3, Paris, PUF, 1986, p. 499.

(7) Tel par exemple du *Larlé Naba*, déjà député, qui va cumuler ce mandat avec celui de conseiller municipal dans la capitale.

(8) C'est le cas du premier vice-président de la communauté musulmane du Burkina ou du *Goungha Naba* qui ont fait récemment

défection du RDA au profit de l'ODP-MT.

(9) On notera ainsi le demi-échec de l'ODP-MT dans la commune de Kaya, chef-lieu de la province de Sanmatenga où elle concède à son principal rival, le PDP, le même nombre de sièges qu'elle : 21. L'ODP a cependant réussi à s'adjuger le poste de maire en débauchant un élu du parti adverse.

(10) Dont le chef-lieu est Bobo-Dioulasso, la deuxième ville du pays.

triomphe électoral de l'ODP-MT. Ainsi, trois maires furent exclus à l'issue d'une réunion présidée par le Premier ministre, pour avoir osé, avec succès, croiser le fer avec les candidats officiels du parti. Ces coups de force perpétrés par les élus ODP-MT alléchés par les postes de maire, avec le soutien voire la complicité de leurs pairs conseillers municipaux, furent réédités par exemple à Dori et à Koudougou, au grand dam d'Ismael Diallo, conseiller du président Compaoré, et de Juliette Bonkougou, ministre chargée de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration à qui l'accès aux positions de maire de ces deux communes respectives avait été promis. Le Premier ministre lui-même — à qui on prête des intentions « chirakiennes » depuis qu'il s'est fait élire conseiller municipal — aurait essuyé un échec dans sa tentative de conquête du poste de maire de la capitale pour son propre compte ou pour celui de son ami, le *Larlé Naba*. Ce fut en effet le tout-puissant secrétaire général de l'ODP-MT qui s'adjugea le trophée. A travers ce remue-ménage se profilent ainsi les rivalités des factions qui grouillent derrière la façade monolithique d'un parti ultra-dominant, victime de son propre succès.

Le débat sur la transparence du scrutin ou comment contrôler la machine à gagner

Confrontée à la toute-puissance de l'ODP-MT, l'opposition fit de la question de la transparence du scrutin et de l'impartialité de l'administration l'un des axes principaux de sa stratégie électorale. Il convient de rappeler ici que l'opposition burkinabè a ceci de particulier qu'elle est organisée en deux composantes. La première, critique à l'égard de l'ODP-

MT, se reconnaît néanmoins dans le « Programme de large rassemblement » sur la base duquel Blaise Compaoré avait mené sa campagne présidentielle en 1991. Elle est associée au gouvernement. Sa figure de proue est Hermann Yaméogo, fils du premier président de la Haute-Volta et leader de l'ADF (Alliance pour la démocratie et la fédération). La seconde est extra-gouvernementale et s'incarne principalement dans le PDP et le RDA (Rassemblement démocratique africain) de Gérard Kango Ouédraogo. Si l'honnêteté du scrutin fut l'un des thèmes récurrents du débat politique, c'est bien évidemment parce que le parti présidentiel était soupçonné de chercher à tricher et à pervertir le jeu démocratique. Tirant les leçons des législatives de mai 1992, l'opposition chercha, par un discours comminatoire, à dissuader le pouvoir en place de recourir à la fraude. On peut également supposer qu'elle tentait ainsi de justifier par avance son échec prévisible, tant la machine électorale de l'ODP-MT semblait irrésistible. La même exigence de transparence prévalut du côté de la société civile. Un collectif d'associations, soutenu financièrement par le Danemark, fut constitué pour l'observation des municipales. Plus d'une centaine d'observateurs furent ainsi formés pour traquer et prévenir les irrégularités, et des actions de sensibilisation de l'opinion menées à travers plusieurs conférences. Au total, près d'un demi-millier d'observateurs nationaux et étrangers furent disséminés dans les trente-trois communes dites de « plein exercice » en jeu. Et, de l'avis général, même si tout n'a pas été parfait (11), les élections municipales doivent être consi-

(11) Les plaintes les plus récurrentes concernent la révision des listes électorales, le vote de non-inscrits rendu possible par la délivrance irrégulière des cartes d'électeurs et la délébile encre indélébile, etc.

dérées comme ayant été plus honnêtes et sincères que les législatives de 1992.

En dépit de cette forte mobilisation contre elle, l'ODP-MT alla, sûre de sa force, à la bataille. Ses responsables n'escomptaient rien moins qu'un triomphe comparable à celui de mai 1992. Il faut dire qu'ils s'en étaient donné les moyens. Balayant du revers de la main le procès d'intention qui lui était fait, le parti dominant, à travers certains de ses dirigeants, durcit son discours, se livrant à une attaque en règle contre les ténors de l'opposition à la faveur de meetings tenus dans les localités les plus âprement disputées. Ce fut notamment le cas à Ouahigouya. Très politisée, la troisième ville du Burkina et capitale du Yatenga, a maintes fois fait la une de l'actualité politique nationale en raison de la lutte d'influence sans merci que s'y livrent, depuis le retour au multipartisme, d'une part le RDA du vieux notable de la Deuxième et de la Troisième République de Sangoulé Lamizana, Gérard Kango Ouédraogo, d'autre part, le parti présidentiel conduit par l'homme de confiance de Blaise Compaoré (et ami de Charles Pasqua), Salif Diallo, lui-même ressortissant de la province. Forte du soutien des autorités traditionnelles locales et du volume inégalé de ses capacités redistributives, l'ODP-MT n'eut aucun mal à débaucher nombre de militants du RDA et à récolter les fruits électoraux de ses largesses. Sûr de la victoire électorale de son parti, Salif Diallo pouvait même se payer le luxe d'appeler quasiment à la constitution d'une opposition crédible, estimant qu'il n'était pas dans l'intérêt des siens que celle-ci disparaisse (12).

En fait, le seul discours-programme audible de la campagne

électorale fut peut-être celui du ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, Juliette Bonkoungou. Candidate malheureuse à la mairie de Koudougou, sa ville d'origine, elle ambitionnait de lui donner son lustre d'antan et d'enrayer son déclin depuis la chute du plus illustre de ses citoyens, Maurice Yaméogo, avec qui elle partage le même patronymique. Qui plus est, le principal adversaire de cette dame de fer réputée pour son franc-parler n'était nul autre que le fils du défunt président, Hermann. Pourtant membres du gouvernement et chefs de partis (l'UDS-Union pour la démocratie sociale — et l'ADF) appartenant à la mouvance présidentielle, les deux Yaméogo se livreront un combat sans merci... pour le plus grand bonheur de l'ODP-MT qui s'empara de la première place. C'est dire si la bataille de Koudougou fut démonstrative du désordre qui règne dans la mouvance présidentielle alors que l'ODP-MT, sûre de son fait, refusait dédaigneusement toute idée d'alliance, y compris avec ses partenaires au sein du gouvernement. On peut dès lors se demander si la cohésion gouvernementale n'a pas pris un sérieux coup à la suite de l'affrontement électoral fratricide des deux ministres, qui ne furent guère épargnés par les durs du parti présidentiel lors des meetings, sous l'œil amusé de leurs collègues du gouvernement, soutenant la liste ODP-MT à Koudougou. Le président du groupe parlementaire ODP-MT, qui n'a jamais caché son hostilité à l'ouverture du gouvernement aux hommes politiques qui ne sont pas issus de son parti, se permit même d'adresser une mise en garde voilée aux ministres qui avaient osé croiser le fer avec les candidats de son parti à Koudougou, leur reprochant d'afficher « *la mission à eux confiée telle une décoration, [alors qu'] ils ne*

(12) Voir *L'Observateur* du 6 février 1995, p. 5 et 9.

sont rien et ne seront rien. Il leur est permis de boire le lait, mais pas compter les veaux » (13) (sic). Décodée, cette métaphore pourrait signifier que les hiérarques de l'ODP-MT ne tolèrent pas que des politiciens de l'opposition qui, par la grâce du chef de l'État, ont été autorisés à traire la « vache à lait » que constitue l'appareil d'accumulation, tentent d'obtenir une légitimité électorale en comptant leurs voix. Les électeurs burkinabè apprécieront qu'on les compare à des veaux ! On imagine l'embarras du président Compaoré dont se réclamèrent bruyamment, et on le comprend, les candidats ODP-MT, afin de bien signifier aux électeurs de quel côté se trouvait la légitimité. Pourtant, le chef de l'État lui-même s'était bien gardé d'intervenir dans le débat électoral, estimant que le plus important était que les futurs élus locaux « soient capables de gérer dans l'esprit républicain les communes », ajoutant qu'il ne serait pas toutefois « mécontent » de la victoire de son parti (14).

Détenant tous les leviers de commande de l'appareil d'État, notamment les cordons de la bourse, les responsables de l'ODP-MT n'hésitèrent pas à recourir au chantage vis-à-vis des populations locales qui auraient été tentées de leur résister. Ainsi, son secrétaire général, dans une menace transparente, affirma au cours d'un meeting tenu dans la très disputée cinquième ville du Burkina : « Si Koudougou doit être construite, c'est l'ODP/MT qui le fera, car nous avons la majorité au gouvernement, à l'ADP [Assemblée des députés du peuple]. Le pouvoir est entre nos mains. C'est à nous qu'on demandera des comptes demain. C'est cela la vérité et ce n'est

pas de la gourmandise. Nous avons le pouvoir et nous l'aurons davantage » (15) (sic).

C'est justement cet appétit léonin que lui reprochent ses partenaires-rivaux de la CFP (Coordination des forces du progrès) qui rassemble les partis de la nébuleuse mouvance présidentielle, réduits à nouer des alliances électorales pragmatiques avec des partis qui refusent de faire allégeance au chef de l'État. A la suite du silence désapprobateur de l'ODP-MT face à l'offre d'alliance formulée par l'UDS de Juliette Bonkougou, celle-ci n'avait pas hésité à se tourner vers d'autres partis, dont le RDA, pourtant classé dans l'opposition dure. Interrogée sur cette alliance contre nature, le ministre la justifia par la nécessité de construire une coalition qui cimenterait tous les citoyens de la ville pour assurer son développement. C'est le même prétexte qui est avancé par la plupart des partis pour justifier leurs alliances électorales. C'est le cas à Banfora où cinq partis d'opposition, dont deux appartenant à la mouvance présidentielle, se sont coalisés contre l'ODP-MT. Même le sankariste Valère Somé, candidat malheureux dans sa commune natale de Diébougou, estime que celle-ci « est un petit village où les membres des différents partis se connaissent et sont plus ou moins cousins ou parents... Lorsqu'il s'agit d'une commune, on a besoin de la réunion de tous les fils de la localité... Dans ce sens, (...) les communales devraient être dépolitisées... Il serait intéressant que tous les partis politiques puissent faire une liste commune... » (16). Du côté du parti dominant, on ne voyait pas ainsi les choses, d'autant plus — et les résultats

(13) Voir *L'Observateur* du 10 au 12 février 1995, p. 15 et 5.

(14) Voir son interview dans *Sidwaya* du 30 décembre 1994.

(15) Voir *L'Observateur* du 10 au 12 février 1995, p. 16 et 5.

(16) Voir *Le Journal du Soir* du 10 décembre 1994.

allaient lui donner raison — qu'il n'avait pas besoin d'alliances pour imposer sa nette suprématie.

Quelques enseignements

L'examen des résultats officiels, proclamés par la Cour suprême, montre l'ampleur de cette victoire. On l'a dit, les centres urbains les plus importants ainsi que la plupart des capitales provinciales seront désormais administrés par l'ODP-MT. Le taux de participation a été de 75 % pour un peu moins de 600 000 inscrits, ce qui n'est pas un trop mauvais chiffre compte tenu du fait que 33 communes seulement étaient concernées par le scrutin.

Avec cette victoire, l'ODP-MT peut se targuer d'avoir réussi à territorialiser son implantation et son électorat. Il n'y a pas une seule région où elle ne soit pas présente. Plus spectaculaire encore, c'est un véritable bouleversement du paysage politique qui a eu lieu dans certaines provinces, avec la marginalisation de vieux partis « historiques », revenus sur la scène politique grâce au multipartisme. Le cas le plus significatif est le Yatenga. Fief de Gérard Kango Ouédraogo, dont il était qualifié de « Duc », le Yatenga a basculé dans le camp de l'ODP-MT, menée donc par Salif Diallo, l'homme qui monte. En fait, l'opposition extra-gouvernementale (PDP et RDA principalement) ne fait bonne figure que dans quelques communes comme Gaoua, Houndé, Tenkodogo ou Niangoloko.

« L'effet ODP-MT » suggère par ailleurs que, contrairement à beaucoup de pays subsahariens, les consultations électorales au Burkina ne donnent pas lieu à une polarisation ethnique, même si le choix des candidats aux postes de maire n'était pas à ce propos innocent, comme, par

exemple, à Bobo-Dioulasso. Les tropismes locaux — car il y en a — s'incarnent plutôt dans les zones d'influence des « grandes familles » qui cumulent légitimité sociale et légitimité politique. Ainsi en est-il, par exemple, de Joseph Ki-Zerbo dont le parti, le PDP, réalise un de ses meilleurs scores à Tougan, commune dont sa famille est originaire, tout en y étant distancé par le parti présidentiel, par 23 sièges contre 19.

Autre enseignement de ce scrutin, il semble bien — mais ce n'est pour l'instant qu'une hypothèse — que, d'une élection à l'autre, se précise un processus de décantation progressive du paysage partidaire. En effet, sur 72 formations politiques officiellement recensées, seulement 19 ont participé à la compétition électorale. Elles étaient 27 en mai 1992. Les résultats sont plus suggestifs encore puisqu'ils montrent que seuls les « grands » partis, mieux structurés, mieux dotés en ressources humaines (militants, cadres, etc.) et financières, et/ou jouissant d'une légitimité historique ont réussi à tirer leur épingle du jeu. Citons, outre l'ODP-MT, l'ADF, le PDP, l'UDS, la CNPP-PSD (Convention nationale des patriotes progressistes-Parti social-démocrate), le PAI (Parti africain pour l'indépendance), voire même le RDA. Tous les autres se sont contentés de figurer. Si cette tendance se confirmait, on pourrait se demander si le système politique burkinabè ne s'achemine pas, lentement mais sûrement, vers un multipartisme tempéré. Le Premier ministre lui-même n'a pas exclu l'éventualité d'une réduction du nombre des partis politiques, qui serait étudiée par un forum sur le système partisan burkinabè, appelé de tous ses vœux par le chef de l'État (17).

(17) Voir son interview dans *L'Observateur* du 26 avril 1995, p. 3.

Dernière remarque et non des moindres. Ce scrutin a, sans équivoque, désigné un grand vainqueur : Blaise Compaoré. On l'a souligné plus haut, le chef de l'État, tout en souhaitant la victoire de son parti, a veillé à rester au-dessus de la mêlée. Il peaufine ainsi son image de rassembleur, de président consensuel, qu'il cultive assidûment depuis que le chef militaire s'est mué en démocrate tranquille. La stature du commandeur inspire un tel respect, y compris à ses adversaires, qu'aucun parti n'a osé aller chasser sur ses terres, c'est-à-dire Ziniaré, sa ville natale. La « ville du Prince » a donc « normalement » plébiscité la liste unique de l'ODP-MT.

Cela étant, si Blaise Compaoré a incontestablement mené de main de maître la transition démocratique au Burkina, au point d'apparaître aujourd'hui comme l'un des meilleurs élèves de La Baule, la domination sans partage, appuyée sur l'appareil ODP-MT, qu'il exerce désormais l'expose au risque d'excès et d'intolérance. Tous les pouvoirs (exécutif, législatif, local, économique... en plus de celui des armes) sont entre les mêmes mains. C'est Simon Compaoré qui, jouant sur le registre religieux, l'affirme : « *Le président du Faso est ODP-MT, le Premier ministre et le président de l'Assemblée également sont de l'ODP-MT. C'est Dieu qui en a décidé ainsi et nous le remercions* » (18). Après la Révolution démocratique populaire, après la « Rectification », après le Front populaire, la théocratie constitutionnelle ?

La succession de scrutins depuis juin 1991 induit, à n'en pas douter, une certaine routinisation des procédures électorales au Burkina Faso. Bien qu'elle ait à chaque fois légitimé

la domination politique de l'élite post-révolutionnaire et confirmé le caractère problématique de l'alternance démocratique, elle demeure néanmoins une condition nécessaire à l'enracinement de la démocratie. Tel est d'ailleurs l'autre enjeu de ces municipales. Depuis Tocqueville, nous savons en effet que « *les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science* ». Mais on peut se demander si, au Burkina Faso, elles réussiront effectivement à mettre la liberté à la portée du peuple, à lui en faire goûter l'usage paisible et à l'habituer à s'en servir, ainsi que l'escomptait l'auteur de *De la démocratie en Amérique*. On sait que la légitimité des élites et des institutions politiques locales est conditionnée par leur capacité responsive. Or, tous les rapports d'audit commandés par la Commission nationale de décentralisation convergent sur un point : la quasi-totalité des collectivités locales n'ont pas les moyens de leurs compétences. Elles sont donc condamnées à vivre pour longtemps encore sous la dépendance de l'État. Pis, les bureaucraties centrales ne semblent guère prêtes à se dessaisir d'une partie de leurs ressources au profit des collectivités locales. Au ministère de l'Administration territoriale notamment, cette dévolution de pouvoirs est vécue comme une dépossession, en dépit des discours de circonstance. Dans ces conditions, deux questions restent posées : d'une part, quel peut être l'avenir de la décentralisation au Burkina Faso ? D'autre part, quel pourrait être le contenu de cette démocratie locale qui en est attendue ?

Augustin Loada et René Otayek

(18) *Le Journal du jeudi*, 31 janvier 1986.